

<http://www.snetap-fsu.fr/Dispositif-chef-de-projet.html>



# Dispositif chef de projet

- Métiers - Ingénieur.e FR -

Date de mise en ligne : vendredi 8 juillet 2016

---

Copyright © Snetap-FSU - Tous droits réservés

---

**La nouvelle Note de Service « Dispositif chef de projet » est parue le 16 juin 2016. Elle précise les modalités d'inscription des établissements dans ce dispositif ; il concerne les IAE sortants école en 2017 , et son principe en reste le même : cadrer les projet portés par les [EPL](#), qui seront sélectionnés puis proposés aux nouveaux titulaires IAE sur la base d'un 1/3 temps de décharge d'enseignement.**

Les jeunes ingénieurs seront affectés administrativement à l'IRSTEA.

**Les réponses à cet appel sont à construire et à déposer d'ici octobre prochain.**

Il est à noter que sa parution plus précoce que l'an passé en facilite la mise en application.

La construction de ce type de profil de poste nous semble trouver sa place au sein des carrières des ingénieurs, en permettant notamment d'initier un parcours dit « expertise ».

**Cependant, nous pouvons déplorer deux choses :**

- il ne s'adresse qu'aux seuls IAE, les jeunes [IPEF](#) étant définitivement écartés de l'[EAP](#).
- le faible nombre de postes concernés (4, sans possibilité comme l'an passé d'une liste complémentaire). Ceci perpétue de fait la disparition des ingénieurs dans les [EPLEFPA](#).

Quant aux moyens attribués, si la NS 2016-494 rappelle le principe du « 1/3 temps », il est à déplorer que ces 216h de face-à-face ne soient pas fléchés au sein des [DGH](#) établissements, ceci afin de limiter les risques d'un gestion non pérenne sur les 3 années de ce volume horaire (avec des [HSA](#), [HSE](#)).

Ces moyens d'ailleurs ne sont même plus cette année fléchées au sein du [BOP](#) 142, la question de leur pérennisation se pose donc doublement !

Nous serons d'autre part particulièrement attentifs à ce que le versement de l'indemnitaire ne prenne pas, comme cela a déjà été le cas, un retard considérable (deux ans pour certains agents !), du fait de l'affectation administrative des jeunes ingénieurs au sein de l'IRSTEA.

S'agissant enfin du cadrage organisationnel de ce dispositif, la note de service précise encore une fois convenablement la logique d'implication des différents acteurs.

Cependant, dans la mise en place, les déficiences déjà notées par ailleurs du projet ministériel « Enseigner à Produire Autrement » ne pourront que pénaliser le dispositif.

**Notons sans exhaustivité que :**

## Dispositif chef de projet

---

- les réseaux ont beaucoup de mal à fonctionner en région,
- les postes d'animateurs en [SRFD](#) manquent à l'appel,
- toutes les [régions](#) ne sont pas dotées de réel projet régional,
- le cadre de l'action des conseils régionaux en direction des EA/AT n'est que rarement formalisé ...

...Et nous passerons pudiquement sur les conditions financières des exploitations et la surcharge des équipes (enseignants, DEA/DAT) pour mettre en oeuvre ce dispositif et le faire vivre.